



Agents territoriaux : un verdict sur les titres-restaurant !



“Les enjeux des titres-restaurant”

Dans un contexte où l'amélioration continue des conditions de travail et du bien-être des agents est primordiale, il est essentiel de prendre en compte vos retours et préoccupations pour faire évoluer les dispositifs en place. Cette démarche vise à garantir que chaque mesure soit réellement adaptée aux besoins et aux attentes des agents.

Cette analyse présente les résultats de la consultation menée sur le système des titres-restaurant, afin de recueillir vos observations sur l'évolution de leur valeur faciale, le changement de prestataire, ainsi que les modalités d'utilisation. Les réponses collectées illustrent à la fois les divers points de vue et les enjeux spécifiques qui méritent une attention particulière.

L'objectif est d'offrir une analyse claire des enjeux soulevés et des pistes d'amélioration envisagées, tout en prenant en compte les contraintes et réalités vécues au quotidien. Cette réflexion nous permettra de mieux ajuster les dispositifs pour qu'ils répondent efficacement aux attentes des agents, dans un souci d'équité et de transparence.

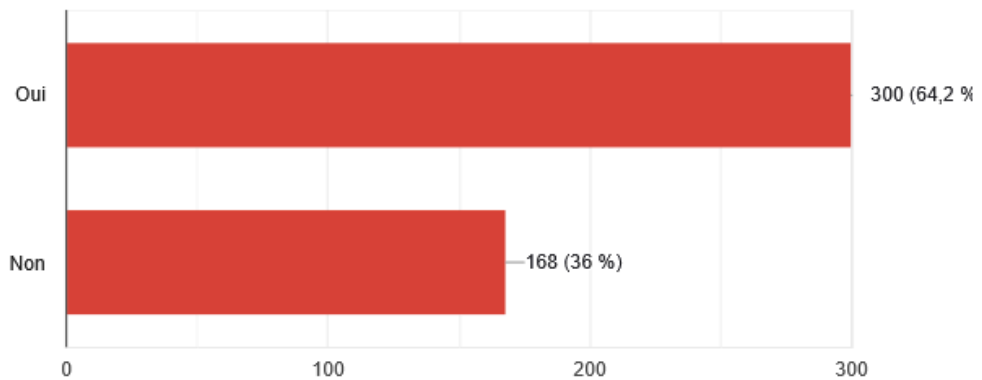
Ensemble pour l'amélioration du pouvoir d'achat !

Flexibilité dans l'acquisition des titres-restaurant

La délibération relative à l'action sociale du 1er décembre 2023 précise que la décision d'un agent de ne plus bénéficier des titres-restaurant est irrévocable jusqu'à la fin de l'année en cours ; Elle indique également que l'agent ne peut renoncer aux titres-restaurant qu'une seule fois par année civile.

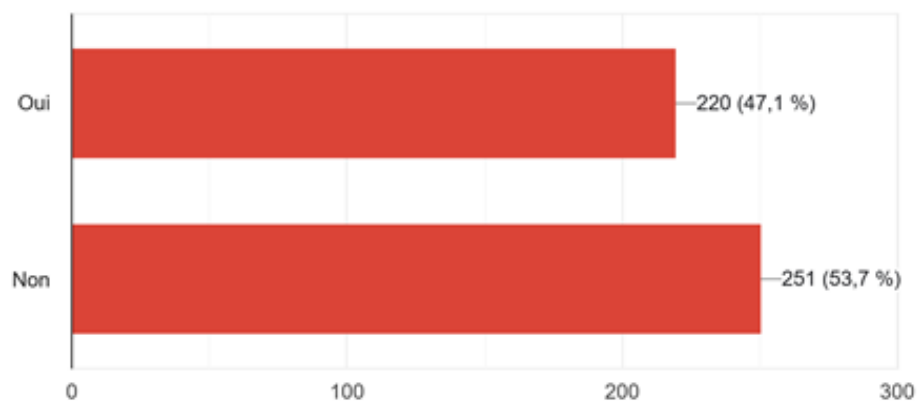
Estimez-vous cette disposition satisfaisante ?

467 réponses



Seriez-vous favorable à davantage de flexibilité dans l'acquisition des titres-restaurant, notamment en permettant aux bénéficiaires de choisir librement les mois durant lesquels ils souhaitent les obtenir ?

467 réponses



Pourquoi ?

280 réponses

Les réponses des agents mettent en évidence une opinion globalement partagée, avec toutefois une tendance majoritairement défavorable à une plus grande flexibilité mensuelle.

Une forte inquiétude sur la complexité de gestion

Le principal enseignement du sondage est la crainte quasi unanime d'une complexification administrative.

De nombreux agents estiment que permettre un choix mois par mois serait :

- difficile à gérer pour les services RH et paie
- source d'erreurs et de retards
- chronophage et potentiellement « ingérable »
- certains évoquent même une "usine à gaz" ou un "casse-tête" pour les équipes en charge.

Un dispositif actuel jugé satisfaisant par beaucoup, les répondants considèrent que :

- le système actuel est simple, automatique et lisible
- il évite une charge mentale supplémentaire pour les agents
- il garantit une certaine équité entre tous

Un besoin réel de flexibilité pour certains profils

À l'inverse, une partie des agents exprime un intérêt pour davantage de souplesse, principalement pour des raisons financières :

- adaptation aux mois difficiles (impôts, imprévus, fêtes, vacances...)
- possibilité de préserver du salaire net à certains moments
- meilleure gestion du budget personnel et du pouvoir d'achat

Certains soulignent aussi :

- des besoins variables selon les situations individuelles (contrats courts, absence de cantine, contraintes personnelles)
- la volonté d'avoir plus de liberté dans l'utilisation d'un avantage financé en partie par l'agent

Une position intermédiaire : ouverts mais prudents, un nombre non négligeable de répondants :

- reconnaît l'intérêt de la flexibilité, à condition qu'elle reste encadrée
- propose des alternatives plus simples (ex : choix 1 à 2 fois par an plutôt que mensuel)

Des interrogations sur le sens et l'utilité

Certains agents questionnent directement :

- l'intérêt réel du dispositif (les titres étant déjà utilisables toute l'année)
- le risque de remise en cause du principe d'égalité
- le fait que les titres-restaurant restent avant tout un avantage et non un droit modulable

Conclusion

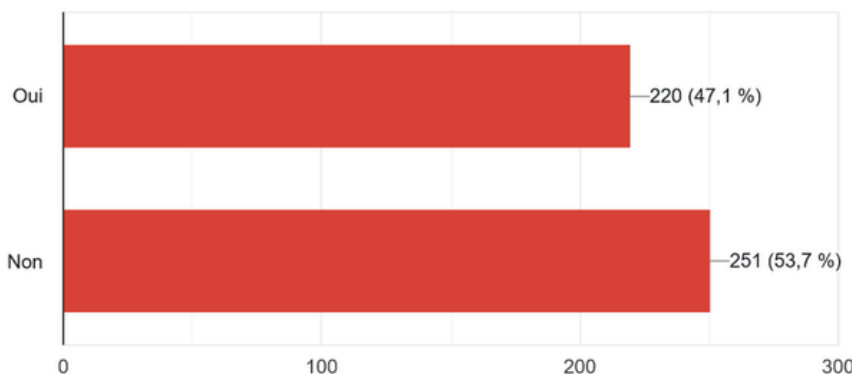
Le sondage révèle un équilibre entre recherche de souplesse individuelle et exigence de simplicité collective.

Si la flexibilité répond à des besoins concrets liés au pouvoir d'achat, elle se heurte à une forte résistance liée à la complexité de gestion et à l'attachement à un système stable.

En l'état, une flexibilité mensuelle généralisée apparaît difficilement acceptable, mais des aménagements plus limités et encadrés pourraient constituer un compromis pertinent.

Seriez-vous favorable à davantage de flexibilité dans l'acquisition des titres-restaurant, notamment en permettant aux bénéficiaires de choisir librement les mois durant lesquels ils souhaitent les obtenir ?

467 réponses



Pourquoi ?

287 réponses

Les réponses des agents sur la question de la flexibilité dans l'acquisition des titres-restaurant révèlent des opinions partagées, avec plusieurs préoccupations majeures, mais aussi des attentes spécifiques.

Préoccupations majeures : la gestion complexe

La gestion administrative est le principal point de blocage pour la majorité des répondants. Nombreux sont ceux qui soulignent que :

- La mise en place de cette flexibilité entraînerait une charge administrative importante pour les services RH, avec des risques d'erreurs et de retards dans le traitement des demandes.
- l'impact sur les prévisions des restaurants d'entreprise, et la gestion des comptes individuels.
- Le suivi des titres-restaurant deviendrait trop compliqué, avec des difficultés pour gérer les demandes mensuelles,
- Certains agents mentionnent qu'une telle flexibilité déboucherait sur une surcharge de travail pour les collègues des ressources humaines, rendant le système encore plus difficile à gérer.

Un système déjà jugé suffisant par certains

Une bonne partie des agents estime que le système actuel fonctionne bien et qu'il n'est pas nécessaire de le rendre plus flexible. Ils soulignent :

- Que le système automatique actuel est simple et efficace, et qu'il évite une gestion complexe chaque mois.
- Que la flexibilité serait inutile pour beaucoup, car les besoins des agents sont déjà bien couverts par le rythme mensuel actuel.
- Certains expriment que l'on devrait maintenir un cadre fixe, ce qui permet de simplifier la gestion et d'éviter toute complexité supplémentaire.

Cependant, plusieurs répondants soulignent l'importance d'une flexibilité, notamment pour :

- Mieux gérer leur budget personnel en fonction des variations mensuelles, telles que des dépenses exceptionnelles (fêtes, vacances, impôts, imprévus) qui rendent les titres-restaurant moins nécessaires certains mois.
- Offrir plus de souplesse pour les agents ayant des situations particulières (agents avec des contrats courts, absence de cantine, difficultés financières temporaires, etc.).
- Certains agents se disent favorables à la flexibilité pour mieux adapter leur pouvoir d'achat en fonction des besoins spécifiques des mois difficiles.

Risques d'inégalité et d'abus

Un point souvent mentionné est le risque d'introduire des inégalités entre les agents :

- La distribution personnalisée pourrait entraîner une remise en question du principe d'uniformité et d'équité des titres-restaurant.
- Certains estiment que la gestion au mois par mois pourrait créer des abus, ce qui compliquerait encore davantage le système de suivi.

Alternatives proposées : simplification et cadre clair, certains agents proposent des alternatives à une flexibilité totale :

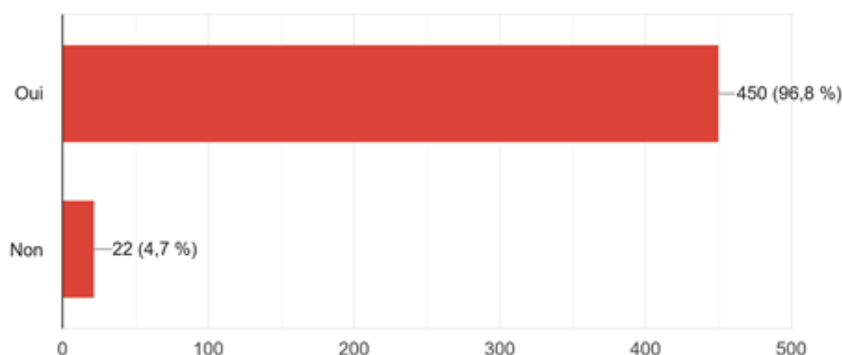
- Un système plus modéré, comme la possibilité de modifier les titres-restaurant une à deux fois par an plutôt que chaque mois, pour réduire la complexité.
- D'autres estiment que l'on pourrait simplement adapter le système en fonction des situations exceptionnelles, en offrant des dérogations dans des cas spécifiques (ex. : événements familiaux ou difficultés financières temporaires).

Conclusion

Les réponses révèlent une division claire entre ceux qui souhaitent davantage de flexibilité, pour des raisons financières et personnelles, et ceux qui privilégient un système simple, stable et non personnalisé pour éviter des complications administratives.

En revanche, une flexibilité encadrée et moins fréquente pourrait être une solution acceptable pour ceux qui en ressentent le besoin, tout en préservant l'efficacité du système actuel.

Compte tenu de l'augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant et, par conséquent, de la hausse de la participation financière à votre charge, envisagez-vous de continuer à en bénéficier ?
465 réponses



Pourquoi ?

287 réponses

La majorité des agents considère que les titres-restaurant restent un avantage financier important, surtout pour les achats alimentaires. La participation de l'employeur est perçue positivement, car elle compense en partie l'augmentation de la part salariale. Les agents estiment que, même avec une hausse de leur part, le système reste plus avantageux que de ne pas en bénéficier, en particulier pour ceux sans cantine, comme à Montpellier.

Cependant, plusieurs agents expriment des inquiétudes concernant la hausse de leur participation financière, craignant que cela n'impacte trop leur pouvoir d'achat. Ils soulignent que, bien que l'augmentation des titres soit un gain pour le budget quotidien, la hausse de la contribution salariale pourrait rendre le dispositif moins avantageux, surtout pour les agents à bas salaire.

En résumé, les titres-restaurant restent un bénéfice apprécié, mais des préoccupations persistent sur l'impact de l'augmentation de la participation salariale.

Avez-vous des observations concernant le dispositif, le changement de prestataire ainsi que l'évolution de l'augmentation de la valeur faciale ?

243 réponses

Synthèse des observations sur le dispositif de titres-restaurant, le changement de prestataire et l'augmentation de la valeur faciale

Les réponses des agents reflètent une diversité d'opinions, mais plusieurs points communs se dégagent concernant le changement de prestataire et l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant.

Réactions globales à l'augmentation de la valeur faciale

- L'augmentation de la valeur faciale est généralement perçue positivement, car elle est considérée comme un gain de pouvoir d'achat pour les agents, particulièrement face à l'inflation des prix alimentaires.

- Toutefois, certains agents remettent en question la répartition des coûts, soulignant que l'augmentation de la participation des agents pourrait réduire les bénéfices de cette hausse.
- Des suggestions sont faites pour que l'augmentation soit à la charge exclusive de l'employeur, ou qu'elle soit plus rapide (certains estiment qu'il est dommage d'attendre jusqu'en 2027 pour atteindre 12 €).

Problèmes liés au changement de prestataire

- Le changement de prestataire (d'Edenred à Swile) a été mal préparé, avec plusieurs incidents signalés : erreurs d'envoi des cartes, délais de réception des informations
- Plusieurs agents déplorent la communication tardive
- Des problèmes de transition sont également mentionnés, comme les cartes envoyées tardivement, ou encore des erreurs dans la gestion des reliquats d'anciens titres.

Suggestions d'améliorations et préoccupations

- Plusieurs agents soulignent le besoin de plus de flexibilité dans l'utilisation des titres-restaurant, notamment pour les jours fériés et le dimanche, où ils estiment que le dispositif pourrait être plus utile.
- Certains agents suggèrent des modifications dans le calcul et la distribution des titres, comme l'adaptation au temps de présence (par exemple, pour les agents à mi-temps).
- Enfin, les préoccupations soulevées concernent le système global de titres-restaurant, notamment la limite de 25 € par jour, qui est jugée insuffisante.

Conclusion

En résumé, l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant est bien accueillie par la plupart des agents, mais l'impact de l'augmentation de la participation des agents crée des préoccupations.

Chers collègues,

Nous souhaitons vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre participation et votre engagement lors de cette consultation sur le dispositif des titres-restaurant. Vos contributions, aussi diversifiées que pertinentes, ont été d'une grande valeur pour nous. Elles témoignent de votre implication et de votre souci de faire évoluer le système afin qu'il réponde au mieux à vos besoins.

Grâce à vos retours détaillés et constructifs, nous avons pu identifier de manière plus précise les points d'amélioration nécessaires. Votre capacité à partager vos préoccupations et vos suggestions nous permet d'agir avec davantage de clairvoyance, en prenant en compte les réalités concrètes que vous vivez au quotidien.

Nous tenons à souligner que chaque avis exprimé a été pris en compte et que vos observations guideront nos décisions futures. L'objectif est de faire en sorte que ce dispositif continue de remplir son rôle de soutien concret et significatif pour l'ensemble des agents, tout en répondant aux exigences de transparence, de simplicité et d'équité.

Nous vous remercions encore pour votre temps, votre rigueur et votre collaboration précieuse. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que vos attentes soient prises en considération dans les prochains ajustements.

Votre Syndicat, la CGT

Rien n'est facile, mais ensemble tout est possible !



syndicat-cgt@laregion.fr

Montpellier : 201, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER
Espace Capdeville bureau 0-A-220 - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42

Toulouse : Hôtel de Région - 22, boulevard maréchal Juin - 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud - Bureau A123 - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56